

## Feu vert à l'exportation d'armes

Daniel Turp

Numéro 810, septembre–octobre 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93978ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Turp, D. (2020). Feu vert à l'exportation d'armes. *Relations*, (810), 6–7.



## FEU VERT À L'EXPORTATION D'ARMES

*Le gouvernement fédéral persiste à vouloir vendre des armes à l'Arabie saoudite.*

**Daniel Turp**

L'auteur, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, est à l'origine de l'opération Droits blindés

**D**écidément, le gouvernement de Justin Trudeau tient à ce que le Royaume d'Arabie saoudite (RAS) puisse faire l'achat d'armes fabriquées au Canada. Après avoir évoqué l'idée d'annuler le contrat pour la vente de véhicules blindés conclu entre la Corporation commerciale canadienne et la Garde nationale saoudienne – après l'assassinat politique du journaliste Jamal Khashoggi en novembre 2018 –, le chef du gouvernement canadien a pourtant autorisé le ministre des Affaires étrangères, François-Philippe Champa-

gne, à négocier des modifications au contrat. Il a ainsi ouvert la voie à une reprise des exportations d'armes vers l'Arabie saoudite.

Rien d'étonnant dans un contexte où le gouvernement affirme, dans une déclaration du 9 avril dernier: «Nous pouvons confirmer que l'annulation de ce contrat de 14 milliards de dollars, voire la simple divulgation de l'une de ses conditions, aurait pu entraîner des dommages de plusieurs milliards de dollars pour le gouvernement du Canada, et que ceux-ci auraient pu s'élever à la valeur totale du contrat.» En pleine pandémie, les impératifs économiques semblent prendre le dessus sur les obligations internationales du Canada en matière de commerce d'armes.

La volonté de reprendre ces exportations a aussi été confirmée lors de la diffusion fort discrète, le 1<sup>er</sup> mai dernier, du *Rapport final sur l'examen des licences d'exportation vers l'Arabie saoudite*. Celui-ci – dont des parties importantes ont été expurgées – procède à un examen des licences d'exportation à la lumière des obligations internationales du Canada contenues dans le Traité sur le commerce des armes (TCA) et dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI).

Le ministère des Affaires étrangères y affirme que «[v]u la situation actuelle au Royaume d'Arabie saoudite et les mesures prises par le gouvernement saoudien dans le cadre du conflit au Yémen, le Ministère est arrivé à la conclusion, au terme de l'examen, qu'il y avait un risque sérieux que les exportations canadiennes de certaines marchandises et technologies militaires (engins air-sol, bombardiers, etc.) pour utilisation dans le conflit au Yémen servent à commettre ou à faciliter la commission de violations du droit international humanitaire au Yémen» (par. 8).

Malgré cela, le Canada veut poursuivre l'exportation de véhicules blindés légers (VBL) en Arabie saoudite. Le Ministère multiplie les affirmations contradictoires. Ainsi, toujours dans le rapport cité plus haut, il admet l'existence d'un risque sérieux tout en affirmant qu'«il n'existe aucune preuve crédible que les exportations canadiennes de marchandises et de technologies militaires sont utilisées par la Coalition pilotée par le RAS au Yémen» (par. 58). Ou encore: «Même s'il est possible que des marchandises militaires fabriquées au Canada puissent un jour être utilisées pour étouffer la

dissidence interne, l'absence de toute preuve d'une telle utilisation des VBL canadiens ou d'autres marchandises canadiennes par les militaires saoudiens permet de penser que la probabilité est faible. [...] D'ailleurs, dans le cas des VBL, il n'existe aucune information crédible permettant de croire que leur utilisateur final [EXPURGÉ] s'en servirait à des fins de répression interne [EXPURGÉ].» (par. 70)

Pourtant, ce risque a été démontré après un examen minutieux des faits dans l'*Avis sur la légalité internationale des transferts d'armes vers l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et les membres de la Coalition militairement impliqués au Yémen*, formulé en décembre 2019 par un groupe de juristes internationaux dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Ce groupe concluait notamment que «toute évaluation effectuée en application de l'article 7, paragraphe 1 du TCA devrait conduire à la conclusion qu'il y a eu et qu'il existe toujours un risque [sérieux] que des armes conventionnelles, des munitions, pièces et composants visés par le TCA soient constamment mal utilisés – et risquent encore de l'être – au Yémen pour commettre ou faciliter des violations graves» du droit international humanitaire et du droit international des droits de la personne.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'Opération Droits blindés par laquelle j'essaie depuis 2016, avec un groupe d'étudiants et d'étudiantes en droit, de stopper la vente de blindés canadiens à la RAS, et en raison des nouvelles obligations du TCA et de la LLEI, nous avons saisi la Cour fédérale du Canada, le 10 octobre 2019, d'une nouvelle demande de contrôle judiciaire (*Turp c. Ministre des Affaires étrangères*). Nous demandons notamment au tribunal d'enjoindre le ministre des Affaires étrangères d'annuler les licences existantes autorisant l'exportation d'armes en Arabie saoudite. Il est à espérer que la Cour fédérale du Canada aura cette fois-ci l'audace, comme l'ont eue des tribunaux du Royaume-Uni et de Belgique, de rappeler à l'ordre le gouvernement du Canada et de conclure qu'une reprise de l'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite est illégale et contrevient à ses obligations internationales. ©

## POUR UNE RELANCE JUSTE

*Plus de 400 organismes et groupes se mobilisent pour que la relance post-pandémie soit porteuse de justice.*

**Caroline Brouillette**

L'auteure est analyste des changements climatiques chez Équiterre

La crise liée à la pandémie de COVID-19 est un événement tragique: des milliers de personnes ont perdu la vie et plusieurs familles sont en deuil. D'autres ont perdu leur emploi et doivent composer avec des problèmes de santé mentale qui s'aggravent, pendant que des enfants sont privés de contact social à une période clé de leur développement. La crise nous a aussi fait réaliser les inégalités inhérentes à notre organisation sociale: certaines populations, comme les personnes noires, les demandeurs d'asile et les travailleuses et travailleurs étrangers, par exemple, ont été davantage

touchées par le virus alors que ce sont elles qui, de manière disproportionnée, occupent des emplois dits «essentiels».

En plus de mettre en lumière ces inégalités, cette crise nous a aussi fait réaliser que les gouvernements ont à leur disposition des moyens importants pour faire face à de tels enjeux d'intérêt public. On peut penser à la création de la Prestation canadienne d'urgence qui, bien qu'elle pourrait être élargie pour toucher un spectre plus large de la population, n'aurait pu être envisagée comme une politique publique réaliste il y a à peine quelques mois. Puisque ces mêmes gouvernements devront mettre en place des mesures pour permettre à l'économie de se relever – en plus des mesures d'urgence implantées –, nous pouvons affirmer que cette période comprend un important potentiel transformateur. Ce potentiel, malheureusement, est également perçu par l'industrie fossile, qui tente d'instrumentaliser la crise pour obtenir des allègements réglementaires et des subventions farfelues.

L'économiste Milton Friedman disait: «Seule une crise – réelle ou perçue – produit un réel changement.» Bien que ce père fondateur du néolibéralisme ne souhaitait pas voir advenir le même

## Femmes et abus sexuels dans l'Église

Dans la foulée de son colloque annuel tenu en août 2019, qui portait sur la question des abus sexuels dans l'Église catholique, la collective féministe et chrétienne L'Autre parole a fait paraître, en mai dernier, une lettre ouverte prenant la forme d'un vibrant appel à la solidarité avec toutes les femmes (religieuses et laïques) ayant subi des abus sexuels et spirituels de la part de membres du clergé. Cette réalité, trop souvent occultée, voire minimisée, n'en a pas moins des conséquences dévastatrices pour les victimes. Le Manifeste pour une refondation de l'Église, qui se veut une réponse aux violences spirituelles et sexuelles commises dans le cadre du système patriarcal et clérical qui prévaut dans l'Église catholique, complète la lettre ouverte. Les deux textes sont à lire sur le site Web de L'Autre parole: <lautreparole.org>.

## Gisèle Turcot honorée

En juin dernier, la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval a décerné un doctorat *honoris causa* en sciences des religions à notre collaboratrice Gisèle Turcot. Cet honneur s'ajoute à la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec, qu'elle a reçue en 2019 en reconnaissance de ses nombreux engagements. Supérieure générale de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil, Gisèle Turcot est une collaboratrice de longue date du Centre justice et foi et a été la première rédactrice en chef de *Relations*, de 1986 à 1993. Toutes nos félicitations!